AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet d'Assainissement des eaux usées de la Commune de Villers-Pol

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du SIDEN-SIAN en date du 17 Mars 2023, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de VILLERS-POL, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du 19 Avril 2023 à 09h00 au 22 Mai 2023 à 17h00 inclus soit 34 jours consécutifs. Madame Marie-Jocelyne DELHAYE, retraitée de la fonction publique d'Etat, assumera les fonctions de Commissaire Enquêtrice.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de VILLERS-POL siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie - 14, rue des Ecoles 59 530 VILLERS-POL, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations ou propositions sur le registre d'enquête.
- Le dossier pourra aussi être consulté sur un poste informatique en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est également consultable sur le site www.noreade.fr via le lien : https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique

Chemin d'accès :

Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques

Les observations ou propositions pourront être soit :

- Consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de VILLERS-POL
- Adressées, par écrit à Madame la Commissaire Enquêtrice, à la Mairie de VILLERS-POL, laquelle les annexera au registre d'enquête
- Envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.villers-pol@noreade.fr

Ces observations ou propositions seront également consultables sur le site internet www.noreade.fr

La Commissaire Enquêtrice recevra à la Mairie de VILLERS-POL les jours et heures suivants :

Mercredi 19 avril de 9h00 à 12h00

Mercredi 3 mai de 9h00 à 12h00

Samedi 13 mai de 9h00 à 12h00

Lundi 22 mai de 14h00 à 17h00

afin de recevoir les observations ou propositions du public ou encore pour répondre à d'éventuelles demandes d'informations.

Le rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêtrice seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie de VILLERS-POL et en version informatisée sur le site internet de Noréade (avec le dossier d'enquête publique).

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions de la Commissaire Enquêtrice, sera approuvé par délibération du Conseil d'Exploitation et du Bureau Syndical du SIDEN-SIAN.